

Direction Grands Travaux

Affaire suivie par : JC GAGNAIRE

N/Réf : GT.CC.11.691

Objet : Copropriété des Eaux Vives, Avenue Droz

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

Association Vivre aux Chaprais
28D rue de la Rotonde
25000 Besançon

A l'attention de Monsieur le Président

Besançon, le - 2 JAN, 2012

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé en date du 12 décembre 2011 un courrier concernant les réflexions des copropriétaires de l'immeuble "Les Eaux Vives" suite aux travaux d'aménagement de l'avenue Droz.

Ce courrier fait suite à plusieurs échanges et rencontres sur place avec les représentants du Conseil syndical. Je tiens tout d'abord à vous rappeler que les copropriétaires ont fait part de leurs premières remarques concernant le nouvel aménagement fin juin 2011, alors que les travaux étaient en cours. Or ce projet a fait l'objet :

- d'une enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (du 17 mai au 24 juin 2010) ;
- d'un permis d'aménager délivré le 22 novembre 2010.

Ces démarches ont été accompagnées d'un affichage réglementaire sur place et n'ont fait l'objet d'aucune revendication particulière.

Je précise également que le plan d'aménagement de l'avenue a été expliqué et remis au syndic lors d'une rencontre sur place en présence de quelques propriétaires, et ceci avant le début des travaux devant l'immeuble.

Les principaux points de discordance évoqués par les copropriétaires sont :

- l'insécurité pour sortir des garages par le porche sous l'immeuble ;
- la suppression des stationnements devant les portes de l'immeuble.

Nous avons expliqué qu'il était impossible de conserver ces stationnements devant chaque porte de l'immeuble car y accéder, et surtout en sortir, par des entrées charretières aménagées sur le trottoir, aurait créé des situations accidentogènes. L'argument avancé pour conserver ces stationnements va donc à l'encontre des inquiétudes sur la sécurité citées par ailleurs. La sortie des garages par une entrée charretière de 15 mètres de large répond par contre entièrement aux situations comparables sur tout autre accès au domaine public.

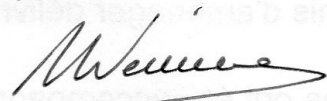
En ce qui concerne l'accès des véhicules de secours, ils peuvent en cas d'intervention urgente accéder à l'espace piéton protégé en ouvrant les bornes amovibles, comme cela se fait de façon très classique sur tout aménagement similaire.

D'autre part, il a été proposé que les camions de déménagement ou tout autre utilisateur puissent accéder plus près des entrées d'immeubles de façon exceptionnelle sous la responsabilité du concierge, celui-ci ayant à disposition une clé pour ouvrir les bornes. A ma connaissance, cette clé n'a pas encore été réclamée à ce jour.

Enfin, concernant l'implantation de ces bornes, croyez bien que ce n'est pas par plaisir qu'elles sont installées mais uniquement pour tenter de protéger les aménagements réalisés de la négligence collective systématiquement observée chaque jour, ayant pour effet de dégrader très vite ce qui est fait pour embellir la ville.

Espérant avoir apporté des éclaircissements à la situation qui vous a été relatée, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée Voirie et
Déplacements,



Nicole WEINMAN